

Mosser, F. Scènes de la vie politique morbihannaise au temps de la monarchie de Juillet : le duel du préfet Lorois et du député Sivry. *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan* **105**, 107–122 (1977).

Scènes de la vie politique morbihannaise au temps de la monarchie de Juillet

LE DUEL DU PRÉFET LOROIS ET DU DÉPUTÉ SIVRY

Notre histoire commence un peu comme un roman de cape et d'épée.

Depuis le temps des Mousquetaires où le terrible Richelieu faisait tomber quelques têtes pour faire respecter les édits royaux, les duels se sont faits de plus en plus rares. Au XIX^e siècle cependant, c'était une manière de régler ses comptes ou de laver son honneur qui plaisait aux esprits romantiques. C'est en ces temps que se place la rencontre dont je me propose de conter les péripéties. Mais le romantisme paraît ici absent, au moins dans les faits, sinon dans les esprits. L'affaire était politique et le duel fit quelque bruit, puisque les adversaires n'étaient rien moins que le Préfet du Morbihan et un député du même département.

Nous avons été mis sur la voie de cette affaire, restée jusqu'ici peu connue, par la découverte, au milieu d'une série de lettres anciennes, d'une missive dans laquelle l'un des protagonistes, le député, rapportait lui-même les détails du duel (1); ceux-ci sont à faire frémir.

La scène se passe le dimanche 30 septembre 1838 au matin (« petit » comme toujours en ce genre d'histoire). Écoutons notre duelliste :

« Le 30 au matin, la rencontre eut lieu. Touché au bas-ventre, je vins assez vivement à la parade pour briser son épée; nous reprîmes d'autres armes, et dans un double froissement son épée fut encore brisée. Je proposai le pistolet qu'il refusa, à moins que ce ne fut à bout portant. J'acceptai, mais nos témoins n'y voulurent pas consentir. Nous reprîmes d'autres armes et je lui donnai dans la cuisse un coup assez violent pour briser ma lame. Les témoins me supplièrent de tout arrêter, mais je m'y refusai et nous reprîmes une quatrième fois les armes. La mort ne voulait ni de l'un, ni de l'autre, car je lui portai en plein corps un coup assez fort pour que la moitié de mon épée brisée lui restât piquée comme une aiguille sur une de ses côtes. Il poussa un grand cri, eut un moment de vertiges, et ne tomba pas, soutenu qu'il fut par les témoins. Le combat dut finir là. »

Quatre épées brisées... L'un touché au ventre, 1 autre à la poitrine; nos combattants allaient-ils survivre à de tels assauts? La lettre écrite le sur-

(1) Lettre signée A. de Sivry, datée du 1^{er} septembre 1838 et adressée à un général dont nous n'avons pu découvrir l'identité (A.D. Morb., Fonds Tailloux. J 1009 (9)).

lendemain de la rencontre porte encore la trace de l'émotion de son auteur qui se laisse sans doute quelque peu emporter lui aussi par le vent du Romantisme.

Mais après cette entrée guerrière, il nous faut revenir à 1 histoire. Qui étaient ces protagonistes? Quels sont les faits qui les conduisirent à un tel affrontement? Quelles furent les conséquences de ces assauts dignes de Pardaillan? C'est ce que nous allons raconter. La chose n'est toutefois pas facile, car, si nous disposons pour ce faire de documents nombreux, ils proviennent pour la plupart des deux partis en cause et ne brillent guère par leur objectivité. Voici donc ce récit à épisodes et rebondissements. Les protagonistes

Ce sont, nous l'avons dit, le préfet du Morbihan, Edouard Lorois, et le député de la circonscription de Ploërmel, Alphonse-Joseph-Constant Bourelle de Sivry.

Le nom du préfet Lorois est encore aujourd'hui bien connu des Morbihannais; un pont sur la rivière d'Étel perpétue son souvenir. Édouard Lorois fit dans le Morbihan une carrière d'une longueur peu ordinaire, puisqu'il occupa son poste pendant toute la durée de la Monarchie de Juillet. Il était né à Nantes le 27 janvier 1792. Sous-préfet de Châteaubriant à la fin du Second Empire, il y revint pendant les Cent Jours et défendit sa sous-préfecture les armes à la main contre les forces royalistes, haut fait qui lui valut d'être emprisonné quelque temps. Exilé à Bruxelles, il exerça la profession d'avocat et se maria avec la fille de 1 ancien ministre des finances Raucel. Il rentra en France, après la chute de Charles X, et fut nommé préfet du Morbihan dès le 10 août 1830.

Son action a profondément marqué le Morbihan du XIX siècle et mériterait une étude qui sortirait ce grand administrateur du quasi-oubli où il est tombé. Il s'attacha à pacifier le pays agité par une nouvelle chouannerie, en luttant contre ceux que l'on appelait alors les « réfractaires » (il échappa d'ailleurs lui-même plusieurs fois à des attentats). Son administration fut marquée aussi par de grands travaux publics : développement du réseau routier, construction de grands ponts suspendus au-dessus de la rivière d'Étel et sur la Vilaine à La Roche-Bernard. Il s'intéressa aussi personnellement à un projet de dessèchement des vasières du golfe du Morbihan qui ne put aboutir. Ce fut aussi un préfet politique, qui se dévoua sans compter pour le gouvernement de Louis-Philippe. Sa tâche était souvent difficile en raison de 1 opposition légitimiste fortement implantée dans le département.

L'un de ses biographes l'a décrit comme un homme « positif et peu rêveur... Grand, le port altier, les épaules larges, il avait entièrement la prestance de son rôle, variant l'attitude de sa physionomie, souriante ou

sévère, selon l'opportunité de l'heure, et cette attitude de «grand patron », autant que le décorum et le prestige entretenus autour de sa fonction et de sa personne, c'était surtout calcul politique visant à faire rejaillir sur le régime l'éclat dont s'entourait l'homme » (1).

C'est cet homme politique que nous allons voir agir au cours d'une histoire qui révèle certains traits marquants de son caractère.

Son adversaire nous est moins connu. Alphonse Bourelie de Sivry, né à Milan le 17 mars 1799, et donc plus jeune que Lorois de quelques années, était le fils d'un payeur général de l'Armée d'Italie. Il possédait dans le Morbihan, le château de La Villeneuve près de Malestroit (en Pleucadeuc). En 1831, il se présenta aux élections et fut élu député de la région de Ploërmel, en remplacement de Gaillard de Kerbertin qui avait opté pour Montfort. Il siégeait au centre gauche et joignait souvent sa voix à celle de l'opposition. Réélu en 1834, il présenta de nouveau sa candidature en 1837. Il était également conseiller général des cantons de Guer et de Ploënnel (15 novembre 1833) et maire de Campénéac (2).

Il semble bien, car le gouvernement lui-même, en 1837, ne se prononçait pas formellement contre la candidature de Sivry, que le préfet et le député s'opposaient plus pour des raisons personnelles que pour des motifs politiques. Il n'est que de lire les jugements qu'ils portaient l'un sur l'autre :

Sivry s'écriait :

« ... Je ne vous mettrai pas sous les yeux tous les faits qui, soit par suite de la position particulière ou plutôt par l'effet de son incapacité administrative, ont fait de l'administration de M. Lorois la plus déplorable qui ait jamais pesé sur mon malheureux département... » (3)

Et Lorois renchérisait :

« Quant à Sivry, il est tout à fait taré. Il faut se débarrasser de M. Sivry qui depuis qu'il est à la Chambre trahit à la fois tous les partis dans l'intérêt de ses ambitions et de ses prétentions... Si la candidature de Sivry réussissait, nous aurions un fort mauvais député... » (4)

(1) Michel de GALZAIN. Un grand préfet : Edouard Lorois. *Villes et villages du Morbihan pittoresque et disparu*. Paris, La Nef de Paris, 1955, pp. 51-59.

(2) Adolphe ROBERT et Gaston COUGNY. *Dictionnaire des parlementaires français... 1789-1859, Paris, t. V, 1891, p. 328*.

(3) « Note remise par M. Sivry, député du Morbihan », sans date. Arch. nat., Dossier Lorois, F 166 1 BI/35.

(4) Lettres de Lorois à Hello du 12 juin 1837 (Correspondance générale, n° 1347) et lettre du même au ministre de l'Intérieur du 13 août 1837 (Correspondance ministérielle n° 1928 (A.D. Morb. 1 Mi 95). Originaux conservés au Manoir de Broël en Arzal).

C'est à l'époque des élections législatives de 1837 que commence notre affaire. Sivry, de tendance libérale avancée, se trouvait plutôt dans l'opposition à la Monarchie de Juillet. Le préfet Lorois, malgré le danger que pouvait représenter pour le gouvernement l'élection d'un candidat légitimiste, pensa qu'il fallait opposer au député sortant un candidat de stricte obédience, et il crut trouver l'oiseau rare en un personnage qui sans y intervenir directement est le pivot de notre histoire : Charles-Guillaume Hello.

Né à Guingamp, le 6 août 1787, c'était un homme de la même génération que les précédents. Il était le fils d'un notaire qui avait pris une part active à la vie politique des Côtes-du-Nord pendant la Révolution et l'Empire et tenté vainement, à deux reprises, de se faire élire au Corps législatif. Charles-Guillaume, après des études de droit, s'inscrivit au barreau de Lorient. Bonapartiste convaincu, il fut élu député de Guingamp au moment des Cent-Jours, mais son mandat ne dura guère et il regagna son cabinet d'avocat à Lorient. Nostalgique de la Révolution et de l'Empire, il professait des opinions libérales, et c'est avec joie qu'il vit l'avènement de la Monarchie de Juillet.

Le 5 septembre 1830, il était procureur général près la Cour royale de Rennes. L'une de ses tâches principales était alors la répression des activités légitimistes en Bretagne. Le 27 mai 1837, il accédait aux hautes fonctions d'avocat-général à la Cour de Cassation (1).

Leurs origines politiques identiques, la confraternité du barreau avaient sans doute rapproché Lorois et Hello; leur lutte commune aussi contre l'adversaire légitimiste, et c'est sans doute pourquoi le préfet pensa au magistrat pour enlever le siège de Ploërmel. Celui-ci accepta.

La campagne électorale

« L'un des duels les plus fameux du temps » a donc pour point de départ la lutte pour le siège du député du 6^e collège électoral du Morbihan, celui de Ploërmel.

Les élections étaient fixées au 4 novembre. Une campagne électorale très dure s'engage, qui mériterait d'être étudiée par le détail.

Lorois se donne à fond à cette bataille : « Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Hello, quel soin j'apporte à cette affaire, bien plus dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt du département et dans le mien propre que dans le vôtre... (2) ». Il écrit aux maires, aux curés, aux juges de paix,

(1) Charles-Guillaume Hello est le père d'Ernest Hello, journaliste catholique et écrivain mystique.

(2) **Lettre de Lorois à Hello du 12 juin 1837 (Correspondance générale, n° 1347).**

tente de faire pression sur tous les électeurs ou les gens influents (Nous sommes en période de suffrage censitaire et il y a 255 inscrits dans la circonscription), se livre à un véritable porte-à-porte (1).

Sivry de son côté ne reste pas inactif. Il obtient l'appui de Gaillard de Kerbertin, premier président de la Cour royale de Rennes, alors que Lorois espérait pour Hélio, le soutien de l'ensemble de la magistrature (2). Mais il tient surtout une botte cachée. Le 28 octobre 1837, dans un « appel aux électeurs de l'arrondissement de Ploërmel », il fait suivre la profession de foi classique de cette remarque perfide : *Hello n'est pas éligible* (3).

La loi électorale du 23 avril 1831 exigeait, en effet, un délai de six mois entre la cessation des fonctions d'un procureur général et sa nomination comme député dans le ressort de la Cour royale qu'il venait de quitter. Hélio avait été nommé avocat général à la Cour de Cassation le 27 mai. Le 4 novembre, ce délai ne serait pas respecté et son élection ne pourrait être validée. Sivry triomphait : « Ce serait se jouer des collègues électoraux. »

Rude choc pour Lorois et son poulain. Comment ont-ils pu commettre une telle erreur de tactique? Mais le lendemain, c'est un nouveau coup de théâtre. Dans la nuit du 29 au 30, le feu prend dans les bureaux de la sous-préfecture de Ploërmel et détruit une partie des archives. « L'opinion la plus répandue est que le feu aurait pris par un poêle (4) ».

C'est l'occasion rêvée de repousser l'élection. Une ordonnance royale la reporte au 1 décembre. Et Lorois s'empresse de remercier le ministre de l'Intérieur : « J'éprouve une vive reconnaissance de l'appui que vous prêtez à mon administration dans la grave circonstance des élections générales (5) ».

Sivry, furieux, réagit avec violence. Le 8 novembre, il publie dans un journal de Nantes un article où en termes à peine voilés, il accuse le préfet

(1) Voir en particulier dans les registres de correspondance de Lorois les ^{os} 1403, 1415, 1419, 1439-1440, 1451, 1457, 1461 de la Correspondance générale et 1259 de la Correspondance ministérielle.

(2) Lettres de Lorois au ministre de l'intérieur des 13 août et 3 septembre 1837 (Correspondance ministérielle n° 1228 et 1243). Lettres du même d'octobre 1837 (Correspondance générale, ^{os} 1439-1440).

(3) Appel publié dans l'*Auxiliaire breton* du 30 octobre 1837. Voir également la lettre de Lorois à l'avocat général Le Toumeux du 29 novembre 1837 (Correspondance générale, n° 1537).

(4) *Auxiliaire breton*, 3 novembre 1837.

(5) Ordonnance royale du 1 novembre. Et voir lettre de Lorois au ministre de l'Intérieur du 3 novembre 1837 (Correspondance ministérielle, n° 1266).

d'avoir fait mettre volontairement le feu à la mairie de Ploërmel (1). Il adresse aussi à *l'Auxiliaire breton* une lettre de ton un peu plus modéré où il proteste contre le renvoi des élections, inutile selon lui puisque les documents électoraux disparus dans l'incendie existent en double à la préfecture et dans les mairies : « Quelques heures suffisaient pour en faire le relevé sur les pièces imprimées qui existent partout (2) ».

Les journaux de Paris s'emparent de l'affaire, et le gouvernement doit répondre dans le *Journal des Débats* « qu'il n'a pas à se justifier sur cette question..., qu'il a le droit d'ajourner les élections d'un collège... Quant aux motifs qui ont dirigé sa conduite, si elle pouvait prêter matière à discussion, il serait prêt à en répondre devant les Chambres (3) ».

Lorois de son côté prépare une riposte. Il produit une protestation que des électeurs de Ploërmel avaient adressée à la Chambre trois ans auparavant « où toutes les honteuses manoeuvres de Sivry sont signalées par quelques électeurs qui sont aujourd'hui dans l'intention de voter pour lui (4) ».

Et la campagne repart de plus belle (5).

Mais Hello est-il bien éligible comme tout le monde semble maintenant le croire? *L'Auxiliaire breton* apporte une aide précieuse au député de Ploërmel, en révélant que le délai requis pour qu'un magistrat soit éligible est de «six mois à dater du jour de la cessation de fonctions et non du jour de la nomination à d'autres fonctions»; or Hello n'a quitté Rennes que le 21 juin. Le journal ajoute, avec quelque perfidie : « Il n'y a donc rien d'illégal, rien d'injuste dans le but de favoriser une élection plutôt qu'une autre puisque l'interdiction pour M. Hello ne cessera que le 21 décembre et que les électeurs qui voudraient le porter sauront que les conséquences de leur vote le 1^{er} décembre seront ce qu'elles eussent été le 4 novembre (6) ».

Dès lors, il semble bien que ce soit une lutte sans quartier que se livrent les deux adversaires. L'idée de duel est déjà dans l'air et le mot apparaît

(1) Article publié dans le *National de l'Ouest - L'Ami de la Charte*. Cf. lettre de Lorois à son ami le député Bernard du 8 novembre 1837 (Correspondance générale, n° 1492).

(2) *Auxiliaire breton*, 8 novembre 1837.

(3) *Journal des Débats*, 8 novembre 1837.

(4) Lettre de Lorois à Bernard du 8 novembre 1837 (Correspondance générale, n° 1492).

(5) Voir en particulier dans les registres de correspondance de Lorois les n° 1493, 1494, 1501, 1502, de la Correspondance générale.

(6) *Auxiliaire breton*, 8 novembre 1837.

dans une lettre que le préfet écrit le 21 novembre à son ami le député Bernard.

« Le ministre a tort de s'inquiéter de l'attaque relative à l'élection de Ploërmel. Si nous réussissons, comme je l'espère, tout le monde à la Chambre trouvera bon que l'élection ait été retardée. Si nous échouons, nous pourrions répondre que l'élection a été si loyale qu'on l'a fixée à un jour où Hello n'était pas encore éligible. Il n'a, en effet, remis le service à Le Tourneux que le 11 janvier.

Comment se fait-il qu'après l'infame lettre où Sivry insinue que le sous-préfet et moi sommes des incendiaires, le ministre nous invite à l'appuyer, s'il arrive au hallotage avec le duc de Rohan.

Nos projets à l'égard de Sivry sont de le forcer à rétracter sa lettre ou de l'appeler en duel après l'élection, si cependant tu ne trouves pas cette démarche trop compromettante. Sonde M. de Montalivet à ce sujet. On me conseille ici de mépriser, comme elle le mérite, la lettre de Sivry, mais je crains qu'à force de mépriser des outrages, on ne les encourage et on ne perde l'estime des autres (1). »

Il est impossible ici d'entrer dans tous les détails de la campagne et de l'élection (2).

Le préfet avait-il fait une erreur de jugement ? Son insistance à soutenir Hello a-t-elle indisposé les électeurs, ou les risques d'annulation de l'élection, si le magistrat était élu, ont-ils conduit ceux-ci à porter leur voix sur un autre candidat ? L'action de Gaillard de Kerbertin fut sans doute aussi déterminante. Toujours est-il que Sivry dans les premiers tours devance Hello. Lorois se rend lui-même nuitamment et secrètement à Ploërmel pour tenter de redresser la situation. Mais la mort dans l'âme il ne peut au dernier tour que faire voter pour Sivry, afin d'éviter l'élection du candidat légitimiste (3).

Dans les lettres qu'il écrit au moment même et tout de suite après l'élection, il parle à nouveau de duel et révèle les manœuvres auxquelles le candidat se serait livré pour triompher et les actions menées par ses partisans (4).

(1) Lettre de Lorois à Bernard du 21 novembre 1837 (Correspondance générale, n° 1506).

(2) Voir les lettres de Lorois (Correspondance ministérielle, n° 1278, 1282; Correspondance générale, n 1506, 1522, 1523).

(3) Voir les lettres de Lorois (Correspondance générale, n° 1546, 1547- 1559; Correspondance ministérielle, n 1288, 1289, 1291-1293) et l'Auxiliaire breton, 6 décembre 1837.

(4) Lettres de Lorois au sous-préfet de Ploërmel du 2 décembre (Correspondance générale n° 1546) et au ministre de l'Intérieur du 4 décembre 1837 : «... Au reste nommé ou non, M. Sivry ne peut se dispenser d'avoir avec moi une explication dans laquelle je saurai bien le forcer à rétracter la lettre qu'il a fait insérer dans les journaux du 7 » (Correspondance ministérielle, n° 1289).

La séance à la Chambre - Première tentative

Sitôt élu, Sivry part pour Paris afin de faire valider son élection par la Chambre. L'explication n'a donc pas lieu entre le préfet et le député. Mais Lorois gagne aussi la capitale et il est présent à l'Assemblée le 9 janvier 1838, lorsque le député vient dénoncer à la tribune en termes violents « les manoeuvres du préfet du Morbihan ». Le ministre de l'Intérieur Montalivet et le député Bernard ayant pris la défense du préfet, Smy s'écrie : « Après avoir eu le triste courage d'employer de tels moyens, on a la lâcheté de les dénier à cette tribune. » Bernard lui demande de retirer ce « mot infâme »; il refuse (1).

Lorois y voit un nouvel outrage personnel et dans les couloirs mêmes de la Chambre, à la sortie de la séance, une altercation très vive a lieu entre les deux hommes (2).

A la tribune, le célèbre Berryer s'écriait le lendemain :

« Il nous a été dit, dans l'enceinte du Palais de la Chambre qu'à la porte même de cette Chambre, M. de Sivry a été attaqué personnellement corps à corps, par un fonctionnaire public, sur la conduite administrative duquel il s'était exprimé en toute liberté à cette tribune. C'est dans l'enceinte du Palais de la Chambre qu'une attaque personnelle a été faite contre M. de Sivry; c'est dans l'enceinte du Palais de la Chambre qu'après l'avoir attaqué par gestes, on l'a défié en combat singulier (3). »

Et l'on put lire dans les journaux :

« Malgré l'intervention pressante du ministre de l'Intérieur et du président de la Chambre, M. Sivry et M. Lorois, préfet du Morbihan, se sont rendus ce matin au bois de Boulogne, accompagnés de leurs témoins, tous députés : M. Sivry était accompagné de MM. de Momay et Arthur de La Bourdonnaye. Les témoins de M. Lorois étaient MM. Teste et Cassin. Un chirurgien et un médecin s'étaient joints à eux; M. Lorois avait offert au ministre sa démission qui avait été refusée. Arrivés sur le terrain, près de la porte d'Auteuil et au moment où le combat allait commencer, MM. Lorois et Sivry ont vu venir à eux un commissaire de police, assisté d'agents de police, qui a arrêté M. Lorois; M. Sivry et les députés venus comme témoins sont restés libres. M. Lorois a reçu du ministre l'ordre formel de se rendre à son poste. Il part demain matin pour le Morbihan (4). »

(1) Compte rendu des débats du 9 janvier 1838 à la Chambre des députés. Archives parlementaires de 1787 à 1860... 2^e série, t. CXIV, pp. 629-634.

(2) *Auxiliaire breton*, 12 janvier 1838.

(3) Compte rendu des débats du 10 janvier 1838 à la Chambre des députés. Archives parlementaires de 1787 à 1860... 2^e série, t. CXIV, pp. 645-646 et 660.

(4) *Journal des Débats*, 12 janvier 1838.

Lorois devait prendre devant le Garde des Sceaux 1 engagement de renoncer au duel. Le 13 au matin, il regagnait le Morbihan sans avoir pu « vider sa querelle » (1), tandis que Sivry déposait sur le bureau de la Chambre une proposition d'enquête sur les faits ayant marqué les élections de Ploërmel (2).

Mais ni l'un, ni l'autre ne renoncent à une rencontre. Le préfet exhale sa rancœur :

« Le sacrifice que j'ai fait au désir de la Chambre et du Ministre en renonçant à une satisfaction par les armes que je regrette tant que le regret empoisonne ma vie, attriste mes jours, trouble mes nuits. Je le cache, mais je suis profondément affligé. Je trouve la vie fatigante. Cette affaire avortée du bois de Boulogne est pour beaucoup dans mon chagrin... Cela ne me console pas de ne pas lui avoir donné le coup d'épée qu'il méritait (3). »

Quant à Sivry, il écrit aux journaux pour bien préciser qu'il n'a pas enterré la hache de guerre :

« Ces mots, l'affaire est arrangée, ont dû laisser croire que j'ai rétracté en tout ou en partie ce que j'ai avancé à la tribune le 9 du mois dernier. Il n'en est rien. J'ai constamment maintenu l'intégrité de mes paroles, et je n'ai ni donné, ni permis d'explication qui en atténuait le sens ou en diminuait la portée (4). »

Le préfet y voit une nouvelle provocation et presse le ministre de l'Intérieur de le laisser à son tour répondre dans la presse. Cette autorisation lui est refusée (5).

Deuxième tentative

Et la polémique continue qu'on ne saurait ici narrer par le détail (6). Un nouveau personnage entre en scène, le secrétaire général de la Préfec-

(1) Sur les événements des 9 au 11 janvier 1838, voir également :

— *A uxiliaire breton*, 15 janvier 1838.

— Lettres de Lorois au ministre de l'Intérieur du 23 février et du 2 juin 1838. (Arch. nat., Dossier Lorois.)

— Lettre de Lorois au général Lawestine du 8 juillet 1838. (Correspondance générale, n° 1741.)

(2) *A uxiliaire breton*, 19 janvier 1838.

(3) Lettres de Lorois à Bernard du 28 janvier et à Laurent de Lyonnet du 16 février 1838 (Correspondance générale, n° 1567 et 1597).

(4) *A uxiliaire breton*, 21 février 1838.

(5) Lettre de Sivry au ministre de l'Intérieur du 23 février 1838 (Arch. nat., Dossier Lorois).

(6) Lettres de Lorois de février à mai 1838 (Correspondance générale, n 1603-1605,1632-1633,1703).

ture du Morbihan, Pradier, qui, intervenant dans la bonne intention de soutenir son supérieur, va compliquer encore les choses.

Le 7 mai, Sivry écrit de Paris au préfet pour lui proposer une rencontre à Rennes le 19 : « En prévenant nos témoins qu'une heure ou deux avant le combat, nous sommes certains d'éviter tous les obstacles. » Lorsque la lettre arrive à Vannes, le préfet est à Pontivy. C est son secrétaire général qui l'ouvre et qui répond qu'en aucun cas, il ne transmettra le message.

Le député reçoit la lettre de Pradier le 13. Le 14, il écrit de nouveau à Lorois pour s'étonner qu'une lettre personnelle ait pu être ouverte par un autre et lui renouvelle son rendez-vous pour le 19. Cette fois le préfet est parti pour Ploërmel et c'est encore le secrétaire général qui répond, confirmant « qu'il gardera le plus profond secret », et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le duel.

Furieux de n'avoir pu joindre son adversaire et de s'être déplacé pour rien, Sivry publie un *Précis dans lequel il donne le texte de ses lettres accompagnés de commentaires peu amènes pour le secrétaire général. Pradier estime ne pouvoir laisser ce libelle sans réponse. Il rend à son tour ses lettres publiques et réfute les accusations portées par le député (1). Et ce sont les journaux qui informent le préfet de cette nouvelle polémique!*

Tandis que le secrétaire général justifie son attitude auprès du ministre de l'Intérieur, Edouard Lorois écrit lui-même à son chef :

« Vous penserez, je l'espère, que les provocations redoublées de M. Sivry me dégagent de ma promesse et me laissent libre de donner suite à l'affaire du 9 janvier... (2). »

Troisième tentative

Dès lors le duel paraît inévitable. On parle dans le département de départ ou même de destitution du préfet et celui-ci s'en inquiète. Il voudrait se battre, mais préférerait que le combat ait lieu après la réunion du Conseil général dont il espère recevoir un appui qui renforcerait sa position. Cependant une lettre tombe entre les mains de sa femme et pour ne pas la laisser plus longtemps dans l'anxiété, il décide de précipiter les choses.

Il écrit au ministre pour demander un congé, qu'il compte mettre à profit pour aller se battre hors de France, en Belgique. Pas dupe, Montalivet

(1) Texte du *Précis de Sivry publié dans les derniers jours de mai et de la réponse de Pradier, le 31 mai 1838. Vannes, Galles (A. reh. nat., Dossier Lorois).*

(2) Lettres de Pradier et de Lorois au ministre de l'Intérieur, datées toutes deux du 2 juin 1838 (Arch. nat., Dossier Lorois).

refuse (1). Dans une lettre aux députés du Morbihan, Lorois s'interroge sur les conséquences d'un duel puisqu'on lui interdit de quitter la France et il conclut : « Je suis décidé à avoir avec Sivry une affaire très sérieuse, mais tâchez de savoir quelles seraient ses conséquences sur ma position administrative si je le blesse ou le tue (2). »

Enfin, il décide de provoquer le député à son tour et lui donne rendez-vous pour le 6 juillet à Saint-Samson près de Rohan. Un conseil de révision sera le prétexte de son déplacement. Mais Sivry préfère que la rencontre ait lieu au Pont du Secret en forêt de Brocéliande ; et soucieux des usages, il donne, la veille, un dîner d'adieu à ses amis au Rocher de Cancale. *Mais lorsque les adversaires arrivent sur les lieux, ils y trouvent une nombreuse gendarmerie commandée par le chef d'escadron du département d'Ile-et-Vilaine en personne. On devait apprendre par la suite que le procureur général de la Cour de Rennes avait fait surveiller les allées et venues de Sivry. Le dîner d'adieu avait peut-être aussi donné l'alerte.*

Mais laissons la parole à Lorois :

« Voyant les gendarmes de loin, je me suis arrêté à 174 de lieue du pont des Secrets, chez un ancien militaire de la vieille garde et j'ai dormi une heure sur un fauteuil pendant que Brunei et Didier allaient s'entendre avec les témoins de Sivry. Ces derniers ont dit que le duel était impossible et qu'ils regardaient Sivry comme dégagé; Sivry a dit la même chose. Brunei lui a dit qu'il ne pouvait pas se regarder comme dégagé et d'y bien réfléchir. Il lui a proposé de déclarer l'affaire arrangée devant les officiers de gendarmerie, de partir chacun de son côté et de se rejoindre, moi, par le Morbihan, lui par les Côtes-du-Nord, soit à Rohan, soit à Pontivy, soit en tout autre lieu qu'il lui plairait de désigner pour le vendredi, le samedi ou le dimanche. Sivry interpellé plusieurs fois a refusé plusieurs fois parce que, disait-il, il était convaincu que l'attention de la gendarmerie une fois excitée, il trouverait partout le même obstacle au combat, qu'il pensait donc que lui et moi nous serions suivis tant qu'il ne serait pas à Paris et moi à mon chef-lieu. Il a enfin reconnu qu'il n'était pas dégagé; il a déclaré qu'il ne me provoquerait plus et qu'il attendrait une nouvelle provocation de ma part lorsque l'affaire semblant assoupie, nous pourrions nous rejoindre aux îles anglaises ou en Belgique. Il a d'ailleurs été faux, faible et fanfaron tout à la fois en disant qu'il était loin de désirer que je perdisse ma place; en donnant sa parole d'honneur qu'il n'avait écrit à personne dans le Morbihan pour annoncer son arrivée et en me faisant dire par Brunei et Didier que quand nous nous rencontrerions, ce serait un combat à outrance qu'il voulait. Ce à quoi nos témoins ont répondu en souriant qu'il en aurait tant qu'il en désirerait. Sivry a fait une mauvaise impression à Brunei; il était défait. C'est un homme auquel la haine tient lieu de courage qu'il n'a pas,

(1) Lettres de Lorois au député Bernard et au général Lawestine des 7 et 8 juillet 1838 (Correspondance générale, nos 1740 et 1741).

(2) Lettre de Lorois aux députés du Morbihan du 18 juin 1838 (Correspondance générale, n° 1728).

et qu'il est obligé à un état d'excitation qui le dévore. Brunei a regretté beaucoup que des

témoins ne fussent pas venus me voir dormir à Beignon tandis qu'ils allaient réclamer un nouveau rendez-vous pour le soir ou le lendemain.

Les témoins de Sivry étaient d'Hérouville et Sauveur la Chapelle. Jen suis bien aise; c'est moins brillant que La Bourdonnaye et le prince de Craon. La présence d'Hérouville agent carliste subalterne ne peut que nuire à Sivry sous le rapport politique. A u reste, Sauveur la Chapelle ou d'Hérouville lui-même se sont parfaitement conduits et se sont exprimés sur mon compte de la manière la plus honorable. Sivry n'a pas manqué de dire qu'il ne rétractait aucun de ses écrits, aucune de ses paroles; il s'est d'ailleurs engagé à la plus grande circonspection, s'il venait au Conseil général. Il a semblé, à Brunei et à Didier, assez content de s'en aller sans combattre. Il pense qu'il aura moins d'ardeur à présent qu'il sait que je me crois libre que lorsque j'étais lié par ma promesse au Garde des Sceaux (1). »

Une fois encore l'affaire était manquée.

Le duel

Le 20 août 1838, le Conseil général se réunit. SIVTY, benjamin des membres, est présent. Il s'était engagé « à la plus grande circonspection », et les premières séances se passent sans incident. Le 28 août « le Conseil général avait à peu près terminé sa session, sans que M. Lorois et M. de Sivry mis ainsi en présence eussent manifesté l'intention de terminer leur différend non éteint par un duel, lorsque plusieurs membres proposèrent que des remerciements fussent votés au préfet au sujet de son administration. M. de Sivry prit alors la parole et combattit cette proposition en renouvelant les violentes accusations, qu'il avait déjà, dans une autre assemblée, élevées contre le préfet du Morbihan, et M. Lorois les repoussa avec énergie (2) ». Deux autres membres du conseil appuient Sivry, mais la majorité se rallie à la proposition du rapporteur. SIVTY et ses amis de 1 opposition, Pegorier, Beslay, Fournas et Naycl quittent la séance sans signer le registre. Le lendemain, Sivry n'assiste pas à l'assemblée et le 30 septembre au matin, la rencontre peut enfin avoir lieu.

Le rendez-vous était à une heure de Vannes, sur la route de Lorient au lieu-dit Pontsal. Lorois avait pour témoins Michaud, conseiller général et Penaud. Deux autres conseillers généraux assistaient Sivry, Nayel et Charles Beslay. Il semble bien que cette fois, personne n'ait tenté d'empêcher le combat.

(1) Lettre de Lorois à Bernard du 7 juillet 1838 (Correspondance générale, n° 1740).

(2) *Auxiliaire breton*, 14 septembre 1838. Sur cet épisode, voiries Procès-verbaux imprimés du Conseil général pour l'année 1838 et le compte rendu de la séance du 28 août rédigé par le secrétaire général Pradier (Arch. nat., Dossier Lorois).

Nous connaissons le récit de Sivry. Nous n'avons pu malheureusement retrouver une relation de Lorois. Mais voici celle que publia le Temps :

« Le 30 au matin, une rencontre, devenue malheureusement inévitable, a eu lieu entre MM. Lorois et de Sivry, à trois lieues de Vannes, hors de l'arrondissement du chef-lieu. Les deux adversaires se mirent en garde sans mot dire; après quelques instants de combat, M. de Sivry fut touché légèrement au bas-ventre; mais il cassa, en parant, l'épée de son adversaire. Ces messieurs reprirent d'autres armes, mais l'épée de M. de Lorois fut de nouveau brisée.

M. de Sivry dit alors ; « Messieurs, dans une affaire aussi grave, il faut en finir : prenons les pistolets. Je ne me battraï au pistolet qu'à bout portant, et un seul chargé, répondit M. Lorois. J'accepte, reprit M. de Sivry. » Mais les témoins s'y étant refusés d'une manière formelle, cet incident ne put avoir de suite. On reprit d'autres épées; celle de M. de Sivry se brisa en touchant M. Lorois à la cuisse. Les témoins des deux côtés s'interposèrent et voulurent absolument arrêter l'affaire; M. de Sivry refusa, et M. Lorois, au premier signe de ce refus, se remit aussitôt en garde.

Cette fois la fortune favorisa M. de Sivry, et son épée se brisa sur une des côtes de M. Lorois, mais en pénétrant assez fortement pour que M. Lorois eût quelques difficultés à en retirer le morceau. Comme il n'y avait plus d'épées d'égales dimensions, le combat dut cesser. La blessure de M. Lorois n'a rien de dangereux (1). »

Sivry racontait encore :

« M. Lorois me demanda une place dans ma voiture; en route, il me pria de ne pas faire imprimer mon discours, et je crus devoir accéder à sa demande. Une guerre de plume me paraissait inconvenante avec un homme à qui je venais de briser deux épées dans le corps. Je le reconduisis jusqu'à sa porte et rentraï chez moi. Un quart d'heure après, scs témoins vinrent me faire visite et me remercier (c'est leur expression) de ma loyauté et de ma conduite parfaite en cette circonstance. »

On peut s'interroger sur le sérieux de ce combat. Si 1 on s'en tient au récit que nous possédons, il est à peine croyable que les adversaires aient survécu à leurs blessures. Après que les passions se soient un peu calmées, Lorois n'hésitait plus à écrire : « Il me semble impossible d'appeler une blessure l'atteinte reçue par M. Sivry, atteinte que j'ai vue, que j'ai touchée, qui a à peine entamé 1 épiderme et n'a pas fait sortir une goutte de sang... Je dois dire que celle que j'ai reçue était si légère, quoique son épée se soit

(1) *Le Temps*, texte repris par *l'Auxiliaire breton*, le 5 septembre 1838. Voir également les articles publiés dans *TA uxiliaire breton*, les 31 août, 3 septembre et 7 octobre et le *Journal des Débats* du 3 septembre 1838, l'arrêt de la Cour royale de Rennes du 22 septembre, ainsi que le récit publié dans ses mémoires par Charles Pluyette, petit-fils du préfet Lorois, qui affirme que Sivry « passait pour être le meilleur escrimeur de France et avait eu de nombreux duels qui tous s'étaient terminés à son avantage » (*A reh. privées de la famille Pluyette*).

brisée dedans, qu'elle n'a été pansée que par un morceau de taffetas d'Angleterre, que quelques heures après, elle était fermée et que mon médecin n'a voulu me mettre ni sangsue, ni même un cataplasme » (1), et 1 on sait que le préfet travaillait le surlendemain dans son cabinet. Alors? Fougue romantique une fois encore? Épées truquées? Et tout est bien qui finit bien?

Les poursuites

Non, car tout n'était pas terminé pour nos adversaires quasi réconciliés. Le procureur général de Rennes décidait de les poursuivre « criminellement pour tentative réciproque de meurtre avec préméditation dont l'exécution avait été empêchée par des circonstances indépendantes de leur volonté ». Et Lorois aussitôt de s'inquiéter auprès du ministre de l'Intérieur de savoir si, dans le cas où l'affaire s'aggraverait, il devait se laisser emprisonner ou partir quelque temps pour l'étranger. On lui répondit de ne pas se soustraire à 1 action de la justice et qu'il n'y avait aucune crainte à avoir (2).

La Cour royale de Rennes se réunit le 22 septembre et malgré le réquisitoire du procureur général Chegaray qui réclamait « leur renvoi devant la 1^{re} Chambre de la Cour pour y être jugés suivant la loi », considéra « qu'il ne résultait pas de la procédure de charges ou indices suffisants pour accuser ou pour mettre en prévention les sieurs Lorois et de Sivry pour les crimes ou délits qui leur étaient imputés » et conclut à un non-lieu (3). Mais le procureur général se pourvoyait aussitôt en cassation et le 20 octobre la Cour de Cassation cassait 1 arrêt et renvoyait le préfet et le député devant le tribunal de Rouen (4). Et Lorois de s'indigner : « En vérité, je ne puis concevoir la conduite des subordonnés du Garde des Sceaux envers un subordonné du ministère de l'Intérieur. Il y a quelque chose là qui ressemble à de l'acharnement » (5).

L'affaire allait traîner et ce n'est que le 12 novembre 1839 qu'ils furent assignés à comparaître devant la Cour de Rouen (6). Le préfet fort occupé

(1) Lettre de Lorois au procureur général de la Cour royale de Rennes du 8 novembre 1838 (Correspondance générale, n° 3079).

(2) Lettres et note de Lorois au ministre de l'Intérieur des 17, 21 septembre et 29 octobre 1838 (Arch. nat., Dossier Lorois).

(3) A.D. Ille-et-Vilaine, série U.

(4) *Journal des Débats*, 29 septembre et *Auxiliaire breton*, 1^{or} octobre 1838.

(5) Lettre de Lorois au ministre de l'Intérieur du 29 octobre 1838 (Arch. nat., Dossier Lorois).

(6) Lettre de Lorois au ministre de l'Intérieur du 26 octobre 1839 (Correspondance ministérielle, n° 1435).

à ce moment hésitait à s'y rendre. Une maladie (fut-elle diplomatique?) survint fort à propos. Le 8 novembre, il pria le procureur de l'excuser de ne pouvoir se déplacer et présentait sa défense :

« J'ai été atteint dans les derniers jours d'une tournée de révision d'une irritation d'entrailles que j'espérais guérir assez à temps pour obéir à l'assignation que vous m'avez donnée; mais elle a résisté aux sangsues et aux bains répétés et mon médecin me défend la voiture... Je m'abandonne à l'équité de la Cour et j'attends de voir les ménagements d'un homme d'honneur pour un homme d'honneur... Il est impossible que tous, vous ne teniez pas compte d'insultes, de provocations adressées pendant des mois par tous les moyens de publicité et toutes renouvelées en séance du Conseil général la veille du duel; il est impossible que tous vous ne teniez pas compte des délibérations de tous les corps départementaux qui prouvent combien je les méritais... Quant à la question intentionnelle et à la préméditation, en réfléchissant à ma position, que bien des motifs, et en première ligne, l'attachement de mon département me rendent chère, vous concevrez que je ne me suis battu que pour obéir à un préjugé puissant et laver mon honneur; mais que loin de préméditer de faire une blessure qui, si elle eût été grave, n'eût pas manqué de compromettre le préfet, je pouvais désirer d'en recevoir une, à condition pourtant qu'elle fut légère ce qui expliquerait peut-être pourquoi dans quatre reprises, je me suis tenu sur la défensive... Je sais qu'un prévenu défaillant n'a pas le droit de se faire défendre mais il peut au moins présenter ses excuses à la Cour (1). »

Enfin une simple amende vint sanctionner les deux inculpés.

Cet « incident de parcours » ne devait pas empêcher le préfet et le député de poursuivre leur carrière. Lorois continua d'administrer le Morbihan, et seule la chute de Louis-Philippe mit fin à ses fonctions. Attaché à la région, il y demeura dans son manoir de Broël près d'Arzal, où il avait reçu Mérimée et que ses descendants possèdent toujours. Son fils devait à son tour attacher son nom à l'histoire du département en en devenant député.

Quant à Sivry, il exerça son mandat parlementaire jusqu'en 1848 où il fut battu par le candidat légitimiste La Rochejacquelein. Ses opinions le rapprochaient alors du pouvoir, et, curieux retour des choses, le prince Louis-Napoléon Bonaparte le nomma préfet d'Indre-et-Loire (1848), puis de la Meurthe (1850). Enfin en 1854, il l'appela au Sénat où il siégea jusqu'à sa mort en 1862.

(1) Lettre de Lorois au procureur général de la Cour de Rennes, du 15 novembre 1839 (Correspondance générale, n° 3086).

Ainsi finit une histoire qui aurait pu servir de trame à un roman d'Alexandre Dumas.

Mais au-delà des péripéties et des rebondissements, les épisodes parfois cocasses de cette affaire illustrent les mentalités et les moeurs politiques d'une époque, mieux que n importe quel dossier administratif (1).

Françoise Mosser

(1) Notons qu'à l'époque les affaires de ce genre ne devaient pas être si rares puis que le Journal des Débats du 13 novembre 1837 signale un duel à l'épée entre le préfet de la Nièvre et l'avocat Guiard.